SAINTE-JULIE

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2025

PROCLAMATIONS – 19 NOVEMBRE 2025, JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE PROCURE, 20 NOVEMBRE 2025, JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANT, 3 DÉCEMBRE 2025, JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES – ORGANISATION DES NATIONS UNIES, ET 5 DÉCEMBRE 2025, JOURNÉE INTERNATIONALE DES BÉNÉVOLES – RÉSEAU DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU QUÉBEC

Le conseil municipal proclame le 19 novembre 2025 comme étant la « Journée de sensibilisation au cancer de la prostate », en soutien à la campagne Noeuvembre de l'organisme PROCURE.

Le conseil municipal proclame le 20 novembre 2025 comme étant la « Journée nationale de l'enfant » et invite les Julievillois à célébrer, à leur façon, cette journée consacrée aux enfants.

Le conseil municipal proclame le 3 décembre 2025 comme étant la « Journée internationale des personnes handicapées » et invite la population julievilloise à participer au changement en promouvant cette journée, en encourageant la réflexion et en prenant des initiatives, afin de faire une différence pour bâtir une société plus inclusive.

Le conseil municipal proclame le 5 décembre 2025 comme étant la « Journée internationale des bénévoles », reconnaît l'impact indéniable de cette implication bénévole et remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles impliqués au sein des différentes organisations présentes sur son territoire.

ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER OCTOBRE 2025 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025

Le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 1er octobre 2025 et de la séance extraordinaire du 11 novembre 2025.

NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – NOVEMBRE 2025 À JANVIER 2026

Le conseil nomme madame Sylvie Beaulieu, conseillère du district # 4 - du Rucher, à titre de mairesse suppléante pour la période s'échelonnant du 18 novembre 2025 au 31 janvier 2026.

NOMINATIONS – MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-2029 – COMITÉS ET COMMISSIONS

Le conseil nomme les membres du conseil suivants pour siéger au sein des comités et commissions ci-après énumérés :

- Comité consultatif d'urbanisme : Christian Huard (à titre de président) et Sylvain Dubuc ;
- Comité de la sécurité publique : Alain Bourdages, Christian Huard, Édith Lalanne et Sylvie Beaulieu ;
- Comité de toponymie : Sylvie Beaulieu (à titre de présidente) et Édith Lalanne ;
- Commission des finances : Lucie Bisson (à titre de présidente) et Christian Huard ;
- Comité de la biodiversité et de l'environnement : Josée Marc-Aurèle et Sylvain Dubuc ;
- Comité de travail de la carrière : Lucie Bisson et Édith Lalanne ;
- Comité du régime de retraite des employés : Eric Faucher ;
- Commission des loisirs, du sport et de la culture et représentants à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) : Eric Faucher (à titre de président) et Alain Bourdages ;
- Comité des politiques citoyennes, représentants de la Table de concertation des organismes (sportifs, culturels et communautaires) et de l'Espace MUNI : Eric Faucher et Josée Marc-Aurèle ;
- Comité du Prix des Grands Julievillois : Alain Bourdages et Édith Lalanne ;
- Comité de démolition : Eric Faucher (à titre de président), Alain Bourdages, Sylvie Beaulieu et Christian Huard (à titre de substitut) ;
- Comité de la politique culturelle et de sélection des œuvres d'art publiques : Eric Faucher et Christian Huard ;
- Comité du 175^{e} anniversaire de la Ville de Sainte-Julie : Eric Faucher, Josée Marc-Aurèle, Lucie Bisson et Sylvain Dubuc ;
- Comité de travail sur le corridor aérien : Édith Lalanne et Lucie Bisson ;
- Comité de travail pour le commerce local et représentants aux chambres de commerce régionales : Christian Huard, Josée Marc-Aurèle et Sylvain Dubuc ;
- Comité de la Forêt nourricière: Josée Marc-Aurèle, Lucie Bisson et Sylvain Dubuc ;
- Comité de travail sur le transfert du boisé de la Défense nationale à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) : Édith Lalanne et Lucie Bisson ;
- Comité de travail pour le logement abordable : Édith Lalanne et Sylvie Beaulieu ;

- Comité sur l'intelligence artificielle et la transition numérique responsable : Alain Bourdages, Lucie Bisson et Sylvie Beaulieu ;
- Comité relatif à la gestion des actifs : Lucie Bisson et Sylvain Dubuc ;
- Comité de suivi Municipalités amie des aînés (MADA) et représentants à la Table de concertation des aînés des Seigneuries : Édith Lalanne et Eric Faucher ;
- Comité de suivi du plan d'accueil des personnes immigrantes et de minorités ethnoculturelles : Eric Faucher et Josée Marc-Aurèle.
- Table d'harmonisation du parc du Mont-Saint-Bruno (en lien avec le Comité de travail sur le transfert du boisé de la Défense nationale à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)) : Lucie Bisson ;
- Comité de la Journée de la famille : Sylvain Dubuc ;
- Espace MUNI : Josée Marc-Aurèle (à titre de première vice-présidente du conseil d'administration).

Le conseil nomme les membres du conseil suivants pour siéger au sein des régies ci-après énumérés :

- Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) : Lucie Bisson ;
- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) : Christian Huard (à titre de substitut) ;
- Régie intermunicipale de l'eau potable (RIEP) Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable : Lucie Bisson, Sylvain Dubuc et Christian Huard (à titre de substitut) ;
- Régie intermunicipale du Centre multisports régional (RICMR) : Josée Marc-Aurèle et Christian Huard (à titre de substitut).

Le conseil autorise le remboursement des frais d'activités et de déplacements à l'extérieur de la Ville de Sainte-Julie encourus par les membres du conseil municipal mandatés pour siéger au sein de ces comités et commissions.

DEMANDE AU DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL – DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANTE – MARIAGE ET UNION CIVILE – MADAME LUCIE BISSON

Le conseil demande au Directeur de l'état civil de désigner la conseillère municipale de la Ville de Sainte-Julie, Mme Lucie Bisson, célébrante compétente pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de la ville de Sainte-Julie.

AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil autorise les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation à l'activité suivante :

ACTIVITÉ	DATE ET LIEU	COÛT / PERSONNE	NOMBRE DE MEMBRES PARTICIPANTS
Les Fleurons du Québec - Dévoilement - Soirée gala - 20e Édition	11 décembre 2025 (soirée) - Salle de théâtre La Scène de Saint-Hyacinthe	212,70 $	2
TOTAL			425,40 $

ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2026

Le conseil adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, lesquelles se tiendront en la salle du conseil de l'hôtel de ville, selon l'horaire suivant :

- 13 janvier 2026, 19 h 30
- 10 février 2026, 19 h 30
- 10 mars 2026, 19 h 30
- 14 avril 2026, 19 h 30
- 12 mai 2026, 19 h 30
- 9 juin 2026, 19 h 30
- 7 juillet 2026, 19 h 30
- 18 août 2026, 19 h 30
- 15 septembre 2026, 19 h 30
- 20 octobre 2026, 19 h 30
- 10 novembre 2026, 19 h 30
- 8 décembre 2026, 19 h 45

AUTORISATION DE SIGNATURE – AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN – AVENANT 1 À L'ENTENTE RELATIVE À L'INITIATIVE TARIFAIRE POUR LA VILLE DE SAINTE-JULIE – GRATUITÉ POUR LES DÉPLACEMENTS LOCAUX EN TRANSPORT ADAPTÉ POUR LES RÉSIDENTS DE SAINTE-JULIE

Le conseil autorise la conclusion de l'*Avenant numéro 1 à l'Entente relative à l'initiative tarifaire pour la Ville de Sainte-Julie - Gratuité pour les déplacements locaux en transport adapté pour les résidents de Sainte-Julie* à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et l'Autorité régionale de transport métropolitain, pour la période s'échelonnant du 1er janvier au 31 décembre 2026, tel que soumis.

Le conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie cet avenant, ainsi que tout document afin de donner application à la présente résolution.

AUTORISATION – MRC DE MARGUERITE D'YOUVILLE – COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

Le conseil autorise la MRC à communiquer au MAPAQ les renseignements personnels et confidentiels identifiés à l'annexe 1 de l'entente conclue entre la MRC et le MAPAQ, et ce, dans le respect des modalités prévues à ladite entente.

APPROBATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 4 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 133 540 $ POUR LE PAIEMENT DES FRAIS D'ESCOMPTE – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL

Le conseil approuve le *Règlement numéro 4 autorisant un emprunt de 133 540 $ pour le paiement des frais d'escompte* par la RICMR.

ATTRIBUTION – SERVICES D'AGENCE DE SURVEILLANCE POUR DIVERS BESOINS PENDANT LA PÉRIODE DU 19 NOVEMBRE 2025 AU 21 OCTOBRE 2026 – PROJET SA-25-52

Le conseil attribue le contrat relatif aux services d'agence de surveillance pour divers besoins, pour la période s'échelonnant du 19 novembre 2025 au 31 octobre 2026, à la société B&M Groupe sécurité inc. pour un montant total de 26 898,40 $, toutes taxes comprises.

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – DIVERSES RUES

Le conseil autorise l'installation de la signalisation suivante, aux emplacements ci-dessous mentionnés :

1) deux panneaux d'arrêts obligatoires et trois panonceaux aux trois approches de l'intersection formée par la rue des Brises et la rue Gilles-Vigneault, un panneau « signal avancé d'arrêt » à l'approche ouest de cette intersection, ainsi que l'aménagement d'un corridor de sécurité pour usagers actifs, situé du côté ouest de la rue des Brises, muni de bollards placés à intervalle régulier, lequel corridor sera prolongé jusqu'aux corridors actuellement présents au sud de ce secteur. Cette option correspond au scénario B proposé par la société Ingénir Groupe-Conseil lors de son étude de circulation ;

2) deux panneaux créant une zone d'interdiction de stationnement du côté ouest de la rue Octave-Crémazie, pour la section débutant en façade de la propriété sise au 1551, rue Octave-Crémazie jusqu'à l'intersection formée par la rue Octave-Crémazie et l'avenue de l'Abbé-Théorêt, et ce, en direction sud ;

3) trois panneaux de stationnement interdit du côté ouest de la rue Monseigneur-De Laval, en direction sud, pour le tronçon situé entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Samuel-De Champlain, installés devant les propriétés ayant les adresses civiques 1761, 1775 et 1791, rue Monseigneur-De Laval;

4) quatre panneaux d'arrêt interdit à l'exception d'une durée limitée de 2 minutes pour avoir accès aux casiers postaux, pour créer deux zones d'arrêt interdit aux endroits suivants :

- la première zone se trouve sur la rue Roger-Lemelin, du côté sud, en amont et en aval de la boîte postale communautaire située en façade latérale des propriétés sises aux 885, rue Roger-Lemelin et 886, boulevard N.-P.-Lapierre, en direction est ;

- la seconde zone se trouve sur la rue de l'Église, du côté sud, en amont et en aval de la boîte postale communautaire située en façade latérale des propriétés sises aux 739, boulevard N.-P.-Lapierre et 2202, place de l'Église ;

5)

- un panneau obligeant à effectuer un virage à droite ou à gauche sur la rue Décarie pour tout usager de la route provenant de la rue Savaria, entre 7 h 45 et 8 h 30, pendant les jours de classe ;

- un panneau interdisant d'effectuer un virage à droite sur la rue Savaria à tout usager de la route provenant de la rue Décarie, entre 7 h 45 et 8 h 30, pendant les jours de classe ;

- un panneau interdisant d'effectuer un virage à gauche sur la rue Savaria à tout usager de la route provenant de la rue Décarie, entre 7 h 45 et 8 h 30, pendant les jours de classe ;

- DE modifier la signalisation existante de zone d'arrêt interdit sur la rue Savaria, du côté ouest, en façade de l'École Le Rucher située au1800, rue Savaria, afin de prolonger désormais les heures de restriction de 7 heures à 18 heures, pendant les jours de classe ;

- DE retirer le panneau de signalisation interdisant d'effectuer un virage en « U », sur la rue Savaria, sur une distance de 225 mètres, à proximité de l'intersection formée par cette rue et la rue Décarie, du lundi au vendredi.

6) un panneau d'interdiction de stationnement, du côté sud du boulevard Saint-Joseph, sur une distance totalisant 15 mètres, pour la section débutant en façade de la propriété sise au 500, boulevard Saint-Joseph jusqu'à l'intersection formée par ce boulevard et la rue Samuel De-Champlain, et ce, en direction est ;

7)

- un panneau de « signal avancé de passage pour piétons » du côté ouest du boulevard N.-P.-Lapierre, en façade latérale de la propriété sise au 748, place N.-P.-Lapierre, en direction sud ;

- un panneau de « signal avancé de passage pour piétons » du côté est du boulevard N.-P.-Lapierre, en façade de la propriété sise au 719, boulevard N.-P.-Lapierre, et ce, en direction nord ;

- deux panneaux de passage pour piétons situés de part et d'autre du boulevard N.-P.-Lapierre, installés respectivement en façade arrière de la propriété sise au 736, place de Clairvaux et en façade avant de la propriété sise au 739, boulevard N.-P.-Lapierre ;

8)

- deux panneaux créant une zone d'interdiction de stationnement du côté ouest de la rue des Jardins, sur une distance de 17 mètres, en façade de la propriété sise au 918, rue des Jardins, et ce, en direction sud ;

- deux panneaux créant une zone d'interdiction de stationnement du côté est de la rue des Jardins, sur une distance de 23 mètres, en façade de la propriété sise au 917, rue des Jardins, et ce, en direction nord ;

9)

- deux panneaux créant une zone d'interdiction de stationnement du côté ouest de la rue de Paris, sur une distance de 85 mètres, pour la section débutant en façade des propriétés sises au 2005 et au 2125, rue de Paris, et ce, en direction sud ;

10)

deux panneaux créant une zone d'interdiction de stationnement du côté nord-est de la rue du Ponceau (côté extérieur de la courbe), sur une distance de 46 mètres, en façade du lot 5 544 425 du Cadastre du Québec, pour la section débutant en façade de la propriété sise au 631, rue du Ponceau ;

11)

un panneau d'interdiction de stationnement, du côté ouest de la rue René-Lévesque, sur une distance de 21 mètres, pour la section débutant en façade de la propriété sise au 2073, rue René-Lévesque jusqu'à l'intersection formée par cette rue et la rue Principale, et ce, en direction sud ;

12)

- un panneau de « signal avancé de passage pour piétons » du côté ouest de la rue Savaria, en façade de la propriété sise au 1715, rue Savaria, en direction sud ;

- un panneau de « signal avancé de passage pour piétons » du côté est de la rue Savaria, en façade de la propriété sise au 1730, rue Savaria, et ce, en direction nord ;

- deux panneaux lumineux de passage pour piétons situés de part et d'autre de la rue Savaria, installés en façade des propriétés sises au 1723 et au 1726, rue Savaria ;

13)

un panneau d'interdiction de stationnement « d'ici au coin », du côté est de la rue Marie-Curie, sur une distance de 42 mètres, pour la section débutant en façade de la propriété sise au 375, rue Marie-Curie jusqu'à l'intersection formée par cette rue et la rue Henri-Becquerel, et ce, en direction nord ;

- deux panneaux créant une zone d'interdiction de stationnement du côté nord-ouest de la rue de Villandry, sur une distance de 16 mètres, pour la section située en façade de la propriété sise au 2727, rue de Villandry, pour la période s'échelonnant du 15 avril au 15 novembre, et ce, en direction ouest ;

- deux panneaux créant une zone d'interdiction de stationnement du côté nord-est de la rue de Villandry, sur une distance de 18 mètres, pour la section située en façade latérale de la propriété sise au 2692, rue de la Bussière, pour la période s'échelonnant du 15 avril au 15 novembre, et ce, en direction est ;

- deux panneaux créant une zone d'interdiction de stationnement du côté nord-est de la rue de Villandry, sur une distance de 32 mètres, pour la section située en façade de la propriété sise au 2774, rue de Villandry, pour la période s'échelonnant du 15 avril au 15 novembre, et ce, en direction ouest ;

- deux panneaux créant une zone d'interdiction de stationnement du côté nord de la rue de Villandry, sur une distance de 13 mètres, pour la section située en façade de la propriété sise au 2838, rue de Villandry, pour la période s'échelonnant du 15 avril au 15 novembre, et ce, en direction ouest ;

- deux panneaux créant une zone d'interdiction de stationnement du côté sud de la rue de Villandry, sur une distance de 23 mètres, pour la section située en façade des propriétés sises aux 2839 et 2843, rue de Villandry, pour la période s'échelonnant du 15 avril au 15 novembre, et ce, en direction ouest.

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

Le conseil ratifie les paiements effectués et approuve les comptes à payer durant la période du 26 septembre 2025 au 13 novembre 2025, ainsi qu'autorise le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

RAPPORT D'ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 3 NOVEMBRE 2025

Le conseil dépose le rapport d'adjudication de l'émission d'obligations du 3 novembre 2025, adjugée par le ministre des Finances, conformément à l'Arrêté numéro 25 du 20 novembre 2024 du ministre des Finances.

REDDITION DE COMPTES – MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU 2022-2025) – IMPLANTATION D'UN RÉSEAU DE VÉLO EN LIBRE-SERVICE SUR SON TERRITOIRE (TAPU-2022-085)

Le conseil autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mario

Lemay est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

DÉPÔT ET AUTORISATION – BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – EXERCICE FINANCIER 2026

Le conseil autorise le trésorier à payer par chèque la quote-part de la Ville de Sainte-Julie, pour l'exercice financier 2026, au montant de 724 495 $.

DÉPÔT ET AUTORISATION – CONTRIBUTIONS PROVISOIRES 2026 – AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITIAN

Le conseil autorise le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour payer la contribution provisoire aux services de transport collectif de la Ville de Sainte-Julie, pour l'exercice financier 2026, au montant de 2 420 054 $.

ADJUDICATION – ACHAT ET LA LIVRAISON D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS À NEIGE ET SOUFFLEUSE – PROJET SA-25-42

Le conseil adjuge le contrat relatif à l'achat et à la livraison d'un chargeur sur roues avec équipements à neige et souffleuse au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Wajax limitée pour un montant total de 643 603,61 $, toutes taxes comprises ainsi que prévoit une dépense supplémentaire estimée à 500 $, afin de procéder au lettrage de ce véhicule.

ATTRIBUTION – LOCATION ET NETTOYAGE DE TAPIS D'HIVER POUR LES SAISONS HIVERNALES 2025-2026, 2026-2027 ET 2027-2028 – PROJET SA-25-33

Le conseil attribue le contrat concernant la location et le nettoyage de tapis d'hiver pour les saisons hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 à la société S.L.T.C. inc. pour un montant de 25 559,65 $, incluant la réserve pour les imprévus.

ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT DES ACTIFS PONCTUELS DE SAINTE-JULIE

Le conseil attribue le contrat relatif aux services professionnels pour la réalisation d'un audit des actifs ponctuels de Sainte-Julie à la société Tétra Tech QI inc. pour un montant total de 74 745,24 $, incluant la réserve pour les imprévus.

ATTRIBUTION – ACHAT ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU DANS DIVERS BÂTIMENTS – PROJET SA-25-41

Le conseil attribue le contrat relatif à l'achat et à l'installation de compteurs d'eau dans divers bâtiments à la société Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'Eau du Québec) pour un montant total de 42 085,29 $, toutes taxes comprises, incluant une banque d'heures additionnelles.

AUTORISATION – DISPOSITION D'UN ACTIF – SOUFFLEUSE À NEIGE VOHL SUR ROUES (6-15)

Le conseil autorise le directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs à disposer de gré à gré, par enchère (encan public ou par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)), ou par toute autre méthode jugée la plus appropriée, de la souffleuse à neige sur roues, de marque Vohl, modèle DV1104, de l'année 2001, portant le numéro de série F894519NV990 et le numéro d'unité 6-15, et ce, suivant la réception de la nouvelle machinerie de remplacement.

AUTORISATION – DÉPASSEMENT DE COÛTS – TRAVAUX D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUT SUR DIVERSES RUES – PROJET R-1306, LOT 2

Le conseil autorise une dépense supplémentaire au montant total de 27 395,90 $, toutes taxes comprises, pour le contrat relatif aux travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues, attribué à la société Can-Inspec inc., portant ainsi la valeur totale du contrat à 111 304,94 $, toutes taxes comprises.

DEMANDE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS, DE PISTES CYCLABLES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE DE NORMANDIE

Le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière, ainsi qu'il confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme.

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ 2024-2028) – VERSION 1

Le conseil décrète que la Ville de Sainte-Julie s'engage à ce qui suit :

- à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2024-2028;
- à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

- à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

- à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

AIDE FINANCIÈRE - SOUTIEN À L'EXCELLENCE

Le conseil accepte de verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

NOM DU PARTICIPANT	ÉVÉNEMENT	DISCIPLINE	MONTANT
Christo Toshkov	Québec international longue piste	Patinage de vitesse	350 $
Louis-Félix Deschamps	Championnats nationaux 2025	Karaté	300 $
Xavier Deschamps	Championnats nationaux 2025	Karaté	300 $
Association du baseball amateur de Sainte-Julie	Championnats régionaux Rive-Sud 2025-9U B masculin	Baseball	200 $
Cédric Bonneau	Championnats régionaux Rive-Sud 2025-9U B masculin	Baseball	75 $
Charli Lanthier	Championnats régionaux Rive-Sud 2025-9U B masculin	Baseball	75 $
Félix Sirois	Championnats régionaux Rive-Sud 2025-9U B masculin	Baseball	75 $
Guillaume Baril	Championnats régionaux Rive-Sud 2025-9U B masculin	Baseball	75 $
Jacob Gaudette	Championnats régionaux Rive-Sud 2025-9U B masculin	Baseball	75 $
Nicolas Olano Paredes	Championnats régionaux Rive-Sud 2025-9U B masculin	Baseball	75 $
William Dubois	Championnats régionaux Rive-Sud 2025-9U B masculin	Baseball	75 $
Zack Thibeault-Byles	Championnats régionaux Rive-Sud 2025-9U B masculin	Baseball	75 $
Zachary Dalpé	Championnats régionaux Rive-Sud 2025-9U B masculin	Baseball	75 $
Association du baseball amateur de Sainte-Julie	Championnats régionaux Rive-Sud 2025-21U B féminin	Baseball	200 $
Alicia Gauthier	Championnats régionaux Rive-Sud 2025-21U B féminin	Baseball	75 $
Anaïs Béland	Championnats régionaux Rive-Sud 2025-21U B féminin	Baseball	75 $
Cloée Ouimet	Championnats régionaux Rive-Sud 2025-21U B féminin	Baseball	75 $
Elizabeth Thomas	Championnats régionaux Rive-Sud 2025-21U B féminin	Baseball	75 $

Gabriella Mejia	Championnats régionaux Rive-Sud 2025-21U B féminin	Baseball	75 $
Juliette Sénécal	Championnats régionaux Rive-Sud 2025-21U B féminin	Baseball	75 $
Mélissa Baril	Championnats régionaux Rive-Sud 2025-21U B féminin	Baseball	75 $
Mélia Doyon	Championnats régionaux Rive-Sud 2025-21U B féminin	Baseball	75 $
Myriam Gariépy	Championnats régionaux Rive-Sud 2025-21U B féminin	Baseball	75 $
Association du baseball amateur de Sainte-Julie	Super-régionaux – 18U B masculin	Baseball	200 $
Cédrik Cameron	Super-régionaux – 18U B masculin	Baseball	75 $
Benjamin Désilets	Super-régionaux – 18U B masculin	Baseball	75 $
Justin Dufort	Super-régionaux – 18U B masculin	Baseball	75 $
Antonin Lavoie	Super-régionaux – 18U B masculin	Baseball	75 $
Raphaël Lussier	Super-régionaux – 18U B masculin	Baseball	75 $
Mathieu Malenfant	Super-régionaux – 18U B masculin	Baseball	75 $
Emile Marc-Aurèle	Super-régionaux – 18U B masculin	Baseball	75 $
Jacob Pelletier	Super-régionaux – 18U B masculin	Baseball	75 $
Justin Pelletier	Super-régionaux – 18U B masculin	Baseball	75 $
Laurent Poirier	Super-régionaux – 18U B masculin	Baseball	75 $
Olivier Vachon	Super-régionaux – 18U B masculin	Baseball	75 $
Olivier Walls Sanchez	Super-régionaux – 18U B masculin	Baseball	75 $
Association du baseball amateur de Sainte-Julie	Super-régionaux – 15U B masculin	Baseball	200 $
Arnaud Lamoureux	Super-régionaux – 15U B masculin	Baseball	75 $
Félix Chagnon-Millette	Super-régionaux – 15U B masculin	Baseball	75 $
Henri Touchette	Super-régionaux – 15U B masculin	Baseball	75 $
Jacob Beaudoin	Super-régionaux – 15U B masculin	Baseball	75 $
Mathias Bédard	Super-régionaux – 15U B masculin	Baseball	75 $

Nathan Grondin	Super-régionaux – 15U B masculin	Baseball	75 $
Nicolas Canuel	Super-régionaux – 15U B masculin	Baseball	75 $
Olivier Cameron	Super-régionaux – 15U B masculin	Baseball	75 $
Samuel Plouffe	Super-régionaux – 15U B masculin	Baseball	75 $
Tyler Heinsen Corbin	Super-régionaux – 15U B masculin	Baseball	75 $
William Côté	Super-régionaux – 15U B masculin	Baseball	75 $
Total			4825 $

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES PAR L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ASSOCIATION DE RINGUETTE DE SAINTE-JULIE INC.

Le conseil verse une aide financière au montant total de 885,50 $ à l'Association de ringuette de Ste-Julie inc., pour la saison 2025-2026, dans le cadre du *Volet 6 - Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative* de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*.

AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES – ÉVÉNEMENTS MUNICIPAUX – ANNÉE 2025

Le conseil verse un montant total de 40 100 $, réparti entre les organismes.

AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE/TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME INC. (AVRDI/TSI) – CAMP D'ÉTÉ SPÉCIALISÉ 2025

Le conseil verse une aide financière au montant total de 900 $ à l'Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle/trouble du spectre de l'autisme inc. (AVRDI/TSA), pour le service de camp d'été spécialisé au cours de la période estivale 2025.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX ÉVÉNEMENTS PLAISIRS PLEIN AIR – LES JULIEVERNALES 2026

Le conseil autorise le directeur du Service des loisirs, à déposer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux événements Plaisirs Plein air*, mis en place par Loisir et Sport Montérégie, afin de permettre la tenue de l'événement *Les Julievernales 2026*, ainsi qu'autorise monsieur Luc Brassard à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document afin de donner application à la présente résolution.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS (2025-2028) – SOUS-VOLET 2.2 : MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS – INTERVENTION VISANT UN BIEN IMMEUBLE – RÉAMÉNAGEMENT DE LA Bibliothèque MUNICIPALE, DE SON COMPTOIR DE PRÊT ET DE L'ESPACE JEUNESSE

Le conseil autorise le directeur du Service des loisirs, à déposer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, une demande d'aide financière relative aux travaux de réaménagement de sa bibliothèque municipale, de son comptoir de prêt et de l'espace jeunesse, lequel projet s'inscrit dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations (2025-2028) – Sous-volet 2.2 : Maintien des infrastructures et des équipements culturels – Intervention visant un bien immeuble*, mis en place par le ministère de la Culture et des Communications.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ (2025-2026 À 2027-2028) – AXE 2 : SOUTIEN AUX INITIATIVES – RECONDUCTION DES SOIRÉES « SPOTS ADOS », AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE ÉPHÉMÈRE SÉCURISÉE ET AUTRES PROJETS DIVERS

Le conseil autorise le directeur du Service des loisirs, à déposer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, une demande d'aide financière relative à la reconduction des soirées « Spots ados », à l'aménagement d'une place éphémère sécurisée et à d'autres projets divers, lesquels projets s'inscrivent dans le cadre de l'*Axe 2 : Soutien aux initiatives* du *Programme québécois de lutte contre la criminalité (2025-2026 à 2027-2028)*, mis en place par le ministère de la Sécurité publique.

APPROBATION – LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Le conseil approuve les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) des projets suivants, tels que soumis au comité consultatif d'urbanisme du 2 octobre 2025 :

- plans-concept de rénovation (rehaussement de la toiture) du bâtiment existant sis au **1551, chemin du Fer-à-Cheval** le tout conditionnellement à ce qui suit :

a) le plan d'éclairage du stationnement et l'emplacement des stations de remplissage de propane (le cas échéant) devront être approuvés préalablement par le Service de l'urbanisme ;
b) les cadrages et les plinthes de couleur jaune soient plutôt peints de couleur grise pour s'harmoniser aux portes de garage et au bas des murs ;
c) le haut des murs doit être de la même couleur (rouge) que les enseignes ou de la même couleur (grise) que les portes de garage ;
d) à l'adoption d'une résolution de dérogation mineure par le conseil municipal régularisant les dimensions de l'entrée charretière située sur la rue Bernadette ;

- plans-concept pour l'installation d'un conteneur de recyclage en métal dans la cour arrière de la station-service « Ultramar » située au **1910, chemin du Fer-à-Cheval** conditionnellement à l'aménagement d'une dalle de béton, bordée par une haie ayant une hauteur suffisante pour agir à titre d'écran visuel ;

- plans-concept d'agrandissement de la place d'affaires « Expert Mobilier » (approximativement 1 160 mètres carrés) située au **1121, rue Nobel** ainsi que les travaux de réaménagement du stationnement le tout conditionnellement à ce qui suit :

a) les travaux d'agrandissement devront être réalisés conformément aux recommandations émises par le ministère de l'Environnement lors de la construction initiale du bâtiment principal ;
b) les conteneurs de matières résiduelles doivent être entreposés à l'intérieur du bâtiment principal, sauf lors des jours de collecte ;
c) des arbres et de la verdure devront être rajoutés à proximité de l'aire de stationnement et de la porte d'entrée de l'agrandissement ;
d) la présence d'îlots de chaleur doit être minimisée par l'utilisation de matériaux de revêtement des stationnements perméables ou à indice de réflectance solaire élevée;

- plans-concept de rénovation (modification du revêtement extérieur sur l'ensemble de la façade) pour le bâtiment situé au **1999, rue Nobel,** le tout conditionnellement à ce qui suit :

a) les colonnes en crépi soient peintes de la même couleur que la brique du bas des murs (Gris Hudson 5C2) ;
b) les sections de crépi beige (où se trouvent les enseignes) soient teintes de couleur blanche (Blanc 801) ;
c) les colonnes se trouvant en façade des locaux des commerces « Dollorama » et « Home Hardware », à l'exception de celles à l'extrémité délimitant la fin des locaux de chaque place d'affaires, soient teintes en blanc et que le gris ne soit utilisé que pour accentuer la distinction entre chaque commerce ;
d) les deux boîtiers lignés du « Dollorama » soient retirés lors des travaux ;
e) un plan d'affichage directeur pour l'ensemble du bâtiment soit soumis pour toute prochaine demande de modification à cet effet.

- plans-concept d'aménagement paysager pour la propriété située au 550, rue Roch-Côté (« Boucle F » conditionnellement à ce qu'aucun spa ne se trouve en-deçà de 30 centimètres du mur de la résidence et que le drainage des sites adjacents au milieu humide soit traité selon les exigences du ministère de l'Environnement.

- plans-concept d'affichage (remplacement de l'enseigne existante sur le bâtiment et de l'enseigne détachée sur socle) pour le commerce « L'Amour du Pain » situé au **1133, boulevard Armand-Frappier, suite 104.**

- plans-concept de rénovation et construction (transformation d'un garage en pièce habitable et construction d'un garage détaché) pour la propriété située au **1165, montée Sainte-Julie,** conditionnellement à ce que la couleur du revêtement de la toiture du bâtiment principal soit la même lors de son remplacement éventuel ;
- installation de conteneurs distincts pour les déchets et le recyclage (remplaçant ainsi les conteneurs de type « combo ») à divers endroits se trouvant sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

APPROBATION – DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL (AJOUT D'UN TROISIÈME LOGEMENT DANS UN BÂTIMENT À USAGES MIXTES EXISTANT) – 922, MONTÉE SAINTE-JULIE (LOT 5 550 506) – ZONE H-310

Le conseil approuve la demande d'usage conditionnel visant l'ajout d'un troisième logement à l'étage du bâtiment à usages mixtes situé au 922, montée Sainte-Julie (lot 5 550 506).

APPROBATION – DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL (RÉGULARISATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL EXISTANT H-3 COMPORTANT TROIS LOGEMENTS) – 1465, CHEMIN DE LA BELLE-RIVIÈRE (LOTS 5 881 480 ET 6 368 061) – ZONE A-708

Le conseil approuve la demande d'usage conditionnel visant à régulariser un bâtiment résidentiel existant (H-3) comportant trois logements, sis au 1465, chemin de la Belle-Rivière), dans la zone d'utilisation agricole A-708, lesquels porteront respectivement les futurs numéros civiques suivants : 1463 (logement principal), 1465-A et 1465-B.

APPUI – DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – UTILISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE – LOT 5 881 437 DU CADASTRE DU QUÉBEC (7167211 CANADA INC.) – ZONES A-719 ET A-701

Le conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ afin de permettre sur ce lot l'ajout d'une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit des activités commerciales dédiées à la peinture de véhicules lourds et d'automobiles au sablage au jet de sable, ainsi qu'autorise la transmission d'une copie de cette résolution au requérant, ainsi qu'à la CPTAQ.

DÉCAISSEMENT ET PART DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LAVILLE – MRC MARGUERITE-D'YOUVILLE – PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE (PARP) – TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE PEINTURE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-JULIE

Le conseil permet le décaissement de la somme de 25 000 $ par la Ville de Sainte-Julie, en faveur de La Fabrique de la Paroisse de Sainte-Julie, au nom de monsieur Daniel Richard, afin de permettre la réalisation des travaux de restauration et de peinture de l'église de Sainte-Julie, lequel montant inclut à titre d'aide financière, la contribution de la Ville de Sainte-Julie au montant de 10 000 $.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1084-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE À 50 KM/H SUR LE CHEMIN DE DESSERTE ET DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE À 30KM/H SUR UN TRONÇON DE LA RUE DE BIENVILLE

Le conseil confirme que le *Règlement 1084-13 modifiant le Règlement 1084 fixant les limites de vitesse permises sur le territoire de la ville de Sainte-Julie afin de réduire la limite de vitesse à 50 km/h sur le chemin de Desserte et de réduire la limite de vitesse à 30 km/h sur un tronçon de la rue De Bienville* sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1222-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1222 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL AFIN D'AUGMENTER L'AMENDE EXIGIBLE EN CAS D'INFRACTION

Le conseil confirme que le *Règlement 1222-3 modifiant le Règlement 1222 relatif au stationnement hivernal afin d'augmenter l'amende minimale exigible en cas d'infraction* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-130 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER L'USAGE « 6392 SERVICE DE CONSULTATION EN ADMINISTRATION ET EN GESTION DES AFFAIRES » À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-152

Le conseil adopte le *Règlement 1101-130 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter l'usage « 6392 Service de consultation en administration et en gestion des affaires » à la grille des usages et des normes de la zone I-152*, ainsi que transmet une copie de la présente résolution et du règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.